



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etabli en application de l'article R2132-1 du Code de la commande publique

Objet : Prestation de déménagement des services du centre hospitalier universitaire Caen Normandie dans le cadre de la reconstruction (2026052)

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mardi 30 juin 2026
à 12H00**

SOMMAIRE

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	3
1.3. TELECHARGEMENT DU DCE.....	3
1.4. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES.....	3
1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC.....	3
2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION	4
2.1. DESCRIPTION	4
2.1.1. <i>Objet de la consultation</i>	4
2.1.2. <i>Type de marché</i>	4
2.1.3. <i>Allotissement</i>	4
2.1.4. <i>Techniques d'achat</i>	4
2.1.5. <i>Variantes</i>	4
2.1.6. <i>Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)</i>	4
2.1.7. <i>Lieu d'exécution</i>	4
2.2. DUREE, DELAIS D'EXECUTION	4
3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE.....	5
3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	5
3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	5
3.3. APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	5
4. SECTION IV - PROCÉDURE	5
4.1. TYPE DE PROCEDURE	5
4.2. REMISE D'ECHANTILLONS OU ESSAIS, DEMONSTRATIONS	5
4.3. VISITE PREALABLE	5
4.4. CONDITIONS DE DELAI.....	6
4.4.1. <i>Date limite de réception des plis</i>	6
4.4.2. <i>Délai minimum de validité de l'offre</i>	6
4.5. LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE.....	76
4.6. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES	76
4.6.1. <i>Sélection des candidatures</i>	76
4.6.2. <i>Jugement des offres</i>	7
4.6.3. <i>Modalités retenues pour l'analyse des offres</i>	8
5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	8
5.1. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
5.1.1. <i>Contenu du dossier de consultation</i>	8
5.1.2. <i>Obtention du dossier de consultation</i>	8
5.2. CONTENU DES PLIS.....	9
<input type="checkbox"/> LA CANDIDATURE.....	9
<input type="checkbox"/> L'OFFRE composée des pièces suivantes :	10
5.3. PRECISIONS CONTENU DES OFFRES.....	1140
5.4. REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISE	11
5.5. MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	1244
5.5.1 <i>Outils requis pour effectuer une réponse électronique</i>	12
5.5.2 <i>Présentation des fichiers de réponse</i>	12
5.5.3 <i>Plis volumineux</i>	12
5.6. TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS)	1342
5.7. COPIE DE SAUVEGARDE	13
5.8. « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES.....	14
5.9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ	14

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE
Direction des achats
Cellule marchés - DAJ
Avenue Côte de Nacre
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9

* Référent administratif :
DAJ Cellule marchés
Mme RIZZOTTO, juriste marchés
Courriel : rizzottodossin@chu-caen.fr

* Référent technique :
Département des infrastructures et de la
reconstruction
Mme JOUEN LAURENT, ingénieure
Courriel : jouenlaurent-c@chu-caen.fr

1.2. Informations complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité « **❓ QUESTIONS** » via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard le **19 juin 2026 à 12 heures 00.**

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de CAEN, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de CAEN se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

1.3. Téléchargement du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

1.4. Adresse à laquelle les offres doivent être transmises

Les offres doivent **impérativement** être transmises **par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.
A défaut les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

1.5. Type d'acheteur public

- Etat
 Collectivité territoriale
 Autre : Établissement public de santé

2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. Description

2.1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet **la réalisation de prestations de déménagement des services du centre hospitalier universitaire Caen Normandie dans le cadre de la reconstruction.**

Les caractéristiques techniques des prestations devront répondre aux prescriptions définies par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

2.1.2. Type de marché

Marché(s) de fournitures : <input type="checkbox"/>	Marché(s) de services : <input checked="" type="checkbox"/>	Marché(s) de travaux : <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Crédit bail <input type="checkbox"/> Location-vente	Catégorie de service : Classification CPV : 60181000-3	<input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception réalisation

2.1.3. Allotissement

Non Oui

2.1.4. Techniques d'achat

Sans objet

2.1.5. Variantes

Non Oui

2.1.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet.

2.1.7. Lieu d'exécution

Centre Hospitalier Universitaire
Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN cedex 9

2.2. Durée, délais d'exécution

Le marché est conclu à compter de sa notification.

La notification du marché vaudra début d'exécution. A titre indicatif, il est prévu de notifier le marché mi-octobre 2026. Le démarrage du transfert est programmé pour début avril 2027, comme suit :

- **6 à 8 semaines** pour les activités de soins.

- **Jusqu'à 12 semaines** pour les autres services et le 3^{ème} flux (stockage des équipements)

Enfin, la lettre de voiture, marquant le terme du marché, devra être signée par les deux parties, au plus tard, le **31 juillet 2027**.

3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Conditions relatives au marché

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux articles R2142-19 et suivants du Code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.

Conformément au II de l'article R2142-22 du Code susvisé, le CHU de CAEN pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un groupement. Dans ce cas seule l'offre du groupement sera prise en considération.

3.2. Conditions de participation

Le soumissionnaire doit-il présenter des capacités économiques et financières et/ou techniques professionnelles particulières ?

Non Oui

Dans l'affirmative, niveaux minimums de capacités économiques et financières à présenter : **(Cf. liste des pièces facultatives relative à la candidature)**.

3.3. Aptitude à exercer à l'activité professionnelle

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

Non Oui

4. SECTION IV - PROCÉDURE

4.1. Type de procédure

- Appel d'offres ouvert (article L2124-2 du Code de la commande publique)
- Appel d'offres restreint (article L2124-2 du Code de la commande publique)
- Procédure avec négociation (article L2124-3 du Code de la commande publique)
- Dialogue compétitif (article L2124-4 du Code de la commande publique)

4.2. Remise d'échantillons ou essais, démonstrations

Sans objet.

4.3. Visite préalable

Une visite de site **obligatoire** est prévue avant la remise de l'offre :

Elle sera organisée, toute la journée, le **mardi 26 mai 2026**. Le rendez-vous est fixé à **9 10 heures** avec madame JOUEN-LAURENT (téléphone : 02.31.06.54.44. – courriel : jouenlaurent-c@chu-caen.fr) dans le hall d'accueil du bâtiment FEH du CHU de Caen (à proximité immédiate de la cafétéria (Relais H)).

Un certificat de visite sera remis aux candidats, qu'ils devront joindre à leur offre.

Compte tenu du caractère sensible de certaines informations susceptibles d'être communiquées ou observées lors de la visite obligatoire des sites (organisation interne de l'hôpital, dispositifs techniques, circuits de patients, dispositifs de sûreté, etc.), les représentants des candidats participant à cette visite devront, préalablement à celle-ci, signer un **engagement de confidentialité**.

Cet engagement aura pour objet d'interdire toute divulgation à des tiers des informations obtenues à cette occasion, à l'exception des personnes internes au candidat ou à ses partenaires/sous-traitants strictement nécessaires à l'élaboration de l'offre, elles-mêmes tenues à une obligation de confidentialité.

Cette exigence est identique pour l'ensemble des opérateurs économiques admis à la visite obligatoire et ne fait pas obstacle au respect, par le pouvoir adjudicateur, de ses propres obligations de transparence et d'égalité de traitement des candidats.

Aucune autre visite ne pourra être programmée en dehors de cette date. A défaut, les offres seront rejetées.

L'inventaire de transfert (annexe n°1 du CCTP) indique la nature des matériels à transférer, sans en préciser les contraintes spécifiques de désinstallation / réinstallation, manutention et/ou de déplacement.

Les candidats sont donc conviés à procéder au relevé, dans l'ensemble des locaux, des différentes contraintes logistiques ainsi que les spécificités techniques des prestations.

La visite technique s'effectuera conjointement avec les candidats, un responsable du CHU de Caen, et un représentant de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Par conséquent, toutes les difficultés susceptible d'être rencontrée pendant l'exécution de la prestation sont réputées être connues et ne pourront donner lieu à aucune plus-value.

Pour la visite, les candidats (3 personnes par candidat au maximum) devront s'identifier (nom, prénom, qualification au sein de la société et/ou du groupement) au minimum 72 heures avant la date prévue pour la visite technique obligatoire, au service désigné ci-dessus, et viseront le certificat de visite.

Il est rappelé aux candidats que préalablement à la visite technique, il pourra être procédé à la vérification de l'identité des personnes inscrites à celle-ci. Toutes discordances devront être justifiées : en l'absence de justifications, la personne responsable de l'organisation de la visite technique se réserve le droit de refuser la participation au(x) personne(s) ne faisant pas partie de la liste des inscrits à celle-ci.

4.4. Conditions de délai

4.4.1. Date limite de réception des plis

Mardi 30 juin 2026 à 12 heures 00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et non-ouverts.

4.4.2. Délai minimum de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est de **trois (3) mois** à compter de la date limite de réception des offres.

4.5. Langue et monnaie devant être utilisées dans l'offre

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le CHU de CAEN souhaite conclure le marché en euros.

4.6. Ouverture des plis et jugement des offres

4.6.1. Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2141-1 et suivants du Code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution.

- Capacité économique et financière :

- Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
- Niveau spécifique minimal exigé.

Le soumissionnaire (ou le mandataire du groupement) devra à lui seul justifier :

- d'un **chiffre d'affaires annuel moyen** sur les **trois derniers exercices disponibles**
- relatif à l'activité de **déménagement**,
- d'un montant **au moins égal à 2 000 000 € HT**, (deux millions d'euros hors taxes).

- Capacités techniques et professionnelles :

- Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
- Niveau spécifique minimal exigé.

Le soumissionnaire (ou, en cas de groupement, le mandataire) devra obligatoirement présenter un **niveau minimum de capacités professionnelles** comportant :

- **au moins deux références de déménagement réalisées au cours des trois (3) dernières années**,
- chacune de ces références devant concerner le déménagement d'un **établissement hospitalier d'une capacité minimale de 300 lits** (ou d'un ensemble de services hospitaliers équivalent à 300 lits),
- pour des prestations de nature et de complexité comparables à celles du présent marché (transfert de services en fonctionnement, équipements sensibles, contraintes de continuité des soins, etc.).

Les candidatures qui ne présenteront pas au moins ces **deux références hospitalières de 300 lits minimum** pourront être écartées comme ne justifiant pas d'un niveau de capacités professionnelles suffisant pour l'exécution du marché.

Les candidatures ne satisfaisant pas à ces niveaux minimum pourront être écartées comme ne présentant pas des capacités financière et/ou économiques suffisantes.

4.6.2. Jugement des offres

« L'offre économiquement la plus avantageuse » est choisie et appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

1. **Prix : 60%**

2. **Valeur technique : 35%**

- Moyens d'exécution humains et productivité engagée (rapport volume/homme/jour) : 8 %

- Moyens d'exécution techniques et logistiques pour la prise en charge des volumes à transférer : 8 %
- Moyens matériels (qualité et quantité des emballages et des protections) : 6 %
- Délais d'exécution : 5%
- Estimations des volumes identifiés dans l'annexe 1 du CCTP : 4%
- Méthodologie pour l'exploitation des accès et propositions des circuits d'extraction des volumes : 4 %

3. Mesures sociales en faveur des équipes dédiées aux prestations et **mesures environnementales** applicables aux prestations : **5%**

Le CHU de CAEN pourra demander aux soumissionnaires de préciser ou compléter la teneur de leurs offres.

4.6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres

Les offres irrégulière, inacceptable ou inappropriée au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées.

Toutefois le CHU de Caen pourra autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières dans le délai qu'il prescrira.

Les offres ne devront contenir aucune restriction ou réserve, sous peine de nullité.

Le prix sera noté sur 60 points, la valeur technique sur 35 points et la valeur environnementale / RSE sur 5 points.

La grille d'évaluation sera établie selon les appréciations suivantes : de très bien : 20 points à Insuffisant : 0 point

Toute note égale à zéro, s'agissant des sous-critère de la valeur technique, entraînera l'élimination de l'offre.

La note relative au critère financier sera calculée, en euros TTC, de la manière suivante :
(Prix le plus bas / Prix de l'offre analysée) X 20, puis pondérée

Toutes les informations fournies par le soumissionnaire à l'appui de son offre prendront valeurs contractuelles s'il est retenu.

5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Mise à disposition du dossier de consultation

5.1.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis comprend :

- Le présent règlement de la consultation et ses deux annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses trois annexes
- Un acte d'engagement (ATTR1)
- L'annexe financière à compléter
- Deux questionnaires techniques à compléter
- Le questionnaire mesures environnementales et sociales à compléter
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2)

5.1.2. Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement via le site dont l'adresse Internet est <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

L'identification n'est pas obligatoire. *Cependant, il est **vivement conseillé** de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.*

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de CAEN, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe^R Acrobat^R (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de CAEN sont les suivants : ZIP, JPEG, DOCX, XLSX, PDF.

5.2. Contenu des plis

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTR11 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

Les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> ou <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

Les soumissionnaires auront à produire un dossier complet comprenant :

➤ LA CANDIDATURE

- La lettre de candidature (formulaire « DC1 »)**
ou forme libre :
 - Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la commande publique ;
 - Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité).
 - Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- La déclaration du candidat (formulaire « DC2 » ou équivalent)** présentant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir :
 - Le chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois derniers exercices disponibles, relatif à l'activité de déménagement, d'un montant au moins égal à 2 000 000 euros HT ;
 - Les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité du soumissionnaire pouvant être apportée par tout moyen.

- La liste des références** au cours de trois (3) dernières années, précisant au moins deux références hospitalières réalisées au sein **établissement hospitalier d'une capacité minimale de 300 lits**
 - l'**identité du client** (établissement hospitalier, groupe hospitalier, établissement médico-social),
 - l'**année** (ou la période) de réalisation,
 - la **capacité de l'établissement** (nombre de lits),
 - l'**objet détaillé** des prestations de déménagement (type de services transférés, contraintes particulières),
 - le **montant approximatif** de l'opération,
 - un **contact** (nom, fonction, téléphone et/ou courriel) susceptible d'être sollicité pour vérification.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du Code de la commande publique).

S'agissant du niveau minimum de capacité économiques et financières, à défaut de disposer de trois exercices (création récente, restructuration, etc.), le soumissionnaire fournit les pièces disponibles (bilans, comptes de résultat, attestations bancaires) et, le cas échéant, tout élément pertinent permettant d'apprécier sa solidité financière. Le pouvoir adjudicateur appréciera alors la capacité au regard de ces éléments, éventuellement proratisés ou complétés par d'autres justificatifs.

En cas de **groupement d'opérateurs économiques**, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, et accompagné **des pièces justificatives** ci-dessus énumérées **pour chaque membre du groupement**.

Le niveau minimum de chiffre d'affaires est apprécié **au regard du seul mandataire**.

Enfin, en cas de **sous-traitance**, le soumissionnaire complétera le formulaire « DC4 » et joindra les documents requis par le présent règlement de la consultation permettant de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant envisagé.

Le soumissionnaire peut également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales.

A défaut, il sera fait application de l'article 5.8. du présent règlement de la consultation.

➤ **L'OFFRE** composée des pièces suivantes :

- Un acte d'engagement daté et signé électroniquement;
- L'**annexe financière** ** ;
- Les 2 **questionnaires techniques** à complétés (*voir art. 5.3*) ;
- L'attestation de visite (annexe 2 du présent règlement de la consultation) ;
- Un **dossier technique** détaillant les moyens d'exécution : humains, techniques et logistiques mis à disposition, méthodologie proposée ainsi que durée du transfert et le descriptif des emballages et protections utilisés (*voir art. 5.3*) ;
- Le **questionnaire dispositions environnementales et sociales**.

**** L'annexe financière est nécessairement jointe au format Excel modifiable**

* L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la transmission et la signature de l'acte d'engagement **ne sont plus obligatoires**.

La signature de l'acte d'engagement (ATTR1) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784>)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement [eIDAS](#) sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Si le soumissionnaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

En cas d'absence d'une de ces pièces, le CHU de CAEN se réserve le droit d'écarter le soumissionnaire de la présente consultation.

5.3. **Précisions contenu des offres**

Questionnaire Estimation des volumes à transférer

Le soumissionnaire estimera les volumes des biens/mobiliers/équipements/mètre linéaire sur la base de l'annexe 1 du CCTP qu'il devra prendre en charge.

Cette estimation va permettre au CHU de Caen de comprendre l'interprétation du soumissionnaire concernant le volume global à transférer, celui-ci étant conditionné par définition à la proposition technique et financière.

Elle sera confrontée à celle de l'ensemble des soumissionnaires mais également à celle de son AMO déménagement.

Ce dernier ayant réalisé un relevé des dimensions réelles sur l'ensemble des biens/mobiliers/équipements (contenus et contenant) concernés, elle restera par définition l'estimation de référence qui sera néanmoins affinée dans le cadre des visites techniques effectuées avec le titulaire lors de la préparation du transfert.

Questionnaire Estimation des moyens

Chaque soumissionnaire procède librement à une estimation des moyens humains et matériels (en les distinguant par qualification ou catégorie) qu'il s'engage à mettre à disposition pour la parfaite réalisation des prestations, telles que décrites dans le CCTP.
Il mentionne par ailleurs la durée de transfert sur laquelle repose son offre.

Sur ces moyens, il distingue ses moyens propres ainsi que les moyens sous-traités.

Dossier technique : Moyens d'exécution proposés

Le CHU de Caen sera particulièrement sensible aux offres proposant :

- La constitution d'une équipe expérimentée, aguerrie aux interventions en milieu hospitalier et parfaitement sensibilisée aux enjeux évoqués
- L'exploitation de matériels de manutention, de levage et de transport peu bruyants

Par ailleurs, le soumissionnaire :

- précise les Équipements de Protection Individuelle
- indique le type de d'équipements de protection qu'il utilisera, ainsi que la méthode associée pour garantir la pose et le renouvellement de ces équipements
- propose les moyens d'adressage qu'il mettra en place.
- développe la méthode utilisée pour transférer les stocks, en fonction de la nature concernée, ainsi que les enceintes frigorifiques.

5.4. **Règle de nommage des fichiers dématérialisé**

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, **le soumissionnaire est invité à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe « Nommage des fichiers »**

Le nom des fichiers se compose de 3 parties séparées par « _ », comme suit :

DD_XXXX_FFFF

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)

XXXX nom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)

FFFF nom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé.

Enfin, les soumissionnaires apporteront une attention particulière lors de la formalisation des annexes financières. La trame de base ne sera pas modifiée et les fichiers seront transmis au format tableur, exploitable informatiquement.

5.5. Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres sont **impérativement et exclusivement** transmises par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.

5.5.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://www.java.com/fr/download/index.jsp>).

5.5.2 Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>
Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur **Dépôt**).

Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme.

Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

5.5.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.**

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis de marché et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

5.6. Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de CAEN peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de CAEN conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de **la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde**, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de CAEN pourra décider de faire application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.
- Concernant les éléments de **l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde** et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutable notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de CAEN sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de CAEN.

5.7. Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de **sa réponse électronique**. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de CAEN.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée dans les délais indiqués au présent règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante.

Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie
Direction des affaires juridiques
Cellule marchés
Avenue Côte de Nacre
14033 Caen cedex 9
Secrétariat : 02.31.06.53.29

Le support physique électronique est une alternative au support papier. Le CHU de CAEN accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « **Copie de sauvegarde** – Appel d’offres *DEMENAGEMENT OP* ».

Elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l’heure de sa réception, et d’en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d’être parvenue dans les délais de dépôt :

- en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire
La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de CAEN.
- en cas d’offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt
- en cas d’offre dématérialisée n’ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU de CAEN.

5.8. « Re-matérialisation » des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « re-matérialisés » après l’ouverture des plis. Les soumissionnaires sont informés que l’attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d’un acte d’engagement.

5.9. Attribution du marché

Conformément à l’article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU de CAEN de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.
- **Un extrait d’inscription au registre du commerce et des sociétés** (extrait K, ou extrait K bis, ou un extrait D1).

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l’économie et des finances du 22 mars 2019.

France
ou
Union
Europ.

- Soit une photocopie de l’attestation de régularité fiscale et de l’attestation concernant l’ensemble des cotisations sociales
- Soit les certificats équivalents pour le pays d’origine du soumissionnaire

Pays
Tiers

- Soit les certificats équivalents pour le pays d’origine du soumissionnaire.
- Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d’origine du soumissionnaire.

S’agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de CAEN, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du Code du travail).

* *
*